

**Bureau du 28 novembre 2005**

**Décision n° B-2005-3779**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Requalification des espaces extérieurs - Travaux d'infrastructure - Lots n° 1A, 1B, 1C et 1D - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3537 en date du 12 septembre 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux d'infrastructure dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin. Le lot n° 1 a été relancé en appel d'offres ouvert après un appel d'offres déclaré sans suite.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 28 octobre 2005, a classé les offres et choisi les suivantes :

- lot n° 1A : travaux préliminaires-terrassements : entreprise Moulin TP, pour un montant de 1 210 610,60 € HT, soit 1 447 890,28 € TTC,
- lot n° 1B : revêtement de voirie : entreprise Moulin TP pour, un montant de 1 964 820 € HT, soit 2 349 924,72 € TTC, solution de base plus options,
- lot n° 1C : revêtement de sols : entreprise GTEV, pour un montant de 1 039 318,30 € HT, soit 1 243 024,69 € TTC, solution de base plus options,
- lot n° 1D : maçonnerie : groupement Soterly-Beylat, pour un montant de 397 249 € HT, soit 475 109,80 € TTC, solution de base plus options.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le président à signer les marchés relatifs aux travaux d'infrastructure dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx à Velin et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1A : travaux préliminaires-terrassements : entreprise Moulin TP, pour un montant de 1 210 610,60 € HT, soit 1 447 890,28 € TTC,
- lot n° 1B : revêtement de voirie : entreprise Moulin TP, pour un montant de 1 964 820 € HT, soit 2 349 924,72 € TTC, solution de base plus options,

- lot n° 1C : revêtement de sols : entreprise GTEV, pour un montant de 1 039 318,30 € HT, soit 1 243 024,69 € TTC, solution de base plus options,
- lot n° 1D : maçonnerie : groupement Soterly-Beylat, pour un montant de 397 249 € HT, soit 475 109,80 € TTC, solution de base plus options.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,